

ANNEXES

- ❖ **Arrêté préfectoral n° 22-105 du 3 novembre 2022 portant ouverture et organisation de l'enquête publique**
- ❖ **Affiche d'information**
- ❖ **Affichage sur les lieux de la DUP**
- ❖ **Insertions légales**
- ❖ **Publicité extra légale**
- ❖ **Courrier-type adressé aux propriétaires**
- ❖ **Liste des propriétaires pour lesquels la notification a été effectuées en mairie**



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Arrêté n° 22-105

Portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine sur le territoire de la commune d'Orgeval

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 22 juin 2022 portant nomination de Monsieur Victor DEVOUGE, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2022-06-27-003 en date du 27 juin 2022 portant délégation de signature à M. Victor DEVOUGE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

Vu le courrier en date du 18 mai 2022 par lequel le président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise sollicite l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la rue Vente Bertine sur la commune d'Orgeval ;

Vu la décision n° E22000097/78 du Tribunal Administratif de Versailles en date du 26 octobre 2022 désignant Monsieur Michel GENESCO en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que le dossier est jugé régulier et complet ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1^{er} : Il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Orgeval, **du jeudi 24 novembre au samedi 17 décembre 2022 inclus**, soit pendant une durée de 24 jours consécutifs à :

- une enquête portant sur l'utilité publique de l'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- une enquête parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Article 2 : Par décision du 26 octobre 2022 susmentionnée, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement et gestion des risques à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique conjointe sera publié en caractères apparents, par les soins du préfet aux frais de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, huit jours au moins avant le début de l'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département.

Un second avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les mêmes journaux.

Cet avis sera également publié par voies d'affiches et éventuellement par tout autre procédé dans la commune d'Orgeval, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité devra être certifié par le maire.

Article 4 : Le dossier d'enquête et le registre à feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Ils seront déposés à la mairie d'Orgeval et mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Toutes les observations sur l'utilité publique de l'opération ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Article 5 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations de toute personne intéressée, à la mairie d'Orgeval aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h,
- vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h,
- mardi 6 décembre 2022 de 14h à 17h,
- samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h.

Article 6 : Il sera fait, par l'expropriant, notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire à la mairie, sous pli recommandé avec avis de réception, à chacun des propriétaires, séparément à chacun des deux époux figurant sur la liste annexée au dossier d'enquête parcellaire, dont le domicile sera connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fera afficher une et, le cas échéant, aux locataires ou preneurs à bail rural.

Article 7 : Les formalités prévues à l'article 6 ci-dessus devront être effectuées dans les meilleurs délais.

Article 8 : Les propriétaires auxquels sera faite la notification individuelle prévue à l'article 6 du présent arrêté devront fournir toutes les indications relatives à leur identité ou, s'ils ne sont plus

Tél. : 01.39.49.78.00

Mel : veronique.bosse@yvelines.gouv.fr

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78 030 Versailles Cedex

propriétaires des immeubles concernés, tous les renseignements en leur possession sur l'identité des propriétaires actuels.

Article 9 : À l'expiration du délai d'enquête, le maire d'Orgeval transmettra, dans les 24 heures, sous pli recommandé avec avis de réception, le registre au commissaire enquêteur qui sera chargé de le clore.

Article 10 : Dès réception du registre d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur pourra entendre toutes les personnes qu'il jugera utile de consulter ainsi que l'expropriant s'il le demande.

Il rédigera un rapport unique qui relatera le déroulement de l'enquête conjointe et il examinera les observations recueillies.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Ces opérations, dont il sera dressé procès-verbal, devront être transmises dans un délai de trente jours à compter de l'expiration du délai d'enquête au préfet des Yvelines accompagnées du registre et pièces annexes.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Versailles.

Article 11 : Toute personne concernée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de la déclaration d'utilité publique, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye et à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture :
<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>.

Article 12 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et le maire d'Orgeval sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 03 NOV. 2022

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE

COMMUNE D'ORGEVAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, **du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus**

Commissaire enquêteur : Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement et gestion des risques à la retraite

Lieu de l'enquête : Mairie d'Orgeval

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h,
- vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h,
- mardi 6 décembre 2022 de 14h à 17h,
- samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines – Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques – 1, rue Jean Houdon – 78010 VERSAILLES CEDEX.

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 13 novembre 2022 est la suivante pour les départements de publication : Tarification au forfait : Conclusion de sociétés civiles et commerciales : (SAS) 3870 HT - (SAS) 1806 HT - (SASU) 138 C HT - (SND) 214 HT - (SARL) 144C HT - (EURL) 121C HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles et commerciales : 108 C HT. Tarification au caractère (espace public) : Hors contributions et remboursements des liquidateurs et (Mars - 80 (10,130 C HT) - 75 (92 - 84 (10,237 C HT) - 91 - 77 (78 - 95 (2,26C))

Vente aux Enchères

Enquête Publique

ANNONCES LÉGALES DES VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris - agence@ferrari.fr

Maître Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS
Avocat au barreau de VERSAILLES
demeurant à VERSAILLES (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud,
T. 07 61 83 29 87

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT
au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux.
Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (Yvelines), Palais de Justice,
5 place André Mignot

L'ADJUDICATION AURA LIEU le MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9 H 30
AUX REQUÊTE, POURSUITE ET DILIGENCE DU : SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RESIDENCE DE CAUX sis 7 à 13 Parc Talbot (78130) LES MUREAUX, représenté par son syndic la société dénommée FONCIA VBDS, SAS, immatriculée au registre du commerce de PONTOISE sous le n° 728203480 ayant son siège social 5 rue du Pays de France CS 20512 95015 CERGY PONTOISE agissant lui-même par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Ayant pour avocat M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, avocat au barreau de Versailles.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE
A LES MUREAUX (78 130) - Parc Talbot N°9 dénommé résidence DE CAUX
Cadastré section AV N°949 et AV N° 950 pour une contenance totale de 73a 09ca
LOT N°73 : consistant d'après le titre et le procès-verbal descriptif: dans le bâtiment F5, escalier I au 5^{ème} étage, UN APPARTEMENT de type 4, comprenant cuisine, couloir, salon, donnant sur balcon, WC, salle de bains, 3 chambres. Ledit bien présente une superficie de 76,56 m². Et les 282/24.991^{mcm} des parties communes.
LOT N°60 : consistant d'après le titre: dans le bâtiment F5, escalier unique, au rez-de-chaussée : UNE CAVE. Et les 2/24.991^{mcm} des parties communes.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS
MISE A PRIX : 37.000 €
Une consignation préalable est obligatoire : 3.700 €
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de VERSAILLES
Fait et rédigé à VERSAILLES, le 14 novembre 2022, par M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, Avocat.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André Mignot (porte IA-049) et /ou au Cabinet de M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, Avocat au barreau de VERSAILLES (Yvelines), demeurant à Versailles (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud, N° de téléphone 07 61 83 29 87.
VISITES SUR PLACE LES : MARDI 3 JANVIER 2023 DE 9H30 À 11H30 ET JEUDI 5 JANVIER 2023 DE 14 H À 16 H

Maître Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS
Avocat au barreau de VERSAILLES
demeurant à VERSAILLES (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud,
T. 07 61 83 29 87

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT
au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux.
Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (Yvelines), Palais de Justice,
5 place André Mignot

L'ADJUDICATION AURA LIEU le MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9 H 30
AUX REQUÊTE, POURSUITE ET DILIGENCE DU : SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE LES GÊMEAUX sis 2 rue des Pléiades (78130) LES MUREAUX, représenté par son syndic la société dénommée FONCIA VBDS, SAS, immatriculée au registre du commerce de PONTOISE sous le n° 728203480 ayant son siège social 5 RUE DU PAYS DE FRANCE CS 20512 95015 CERGY PONTOISE agissant lui-même par son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Ayant pour avocat M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, avocat au barreau de Versailles.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE
A LES MUREAUX (78130) - 2 rue des Pléiades
Cadastré section AV N°948 lieudit «2 rue des Pléiades pour 80a 39ca
LE LOT N° 69 : Consistant d'après le titre et le procès-verbal descriptif : UN APPARTEMENT de trois pièces, accès par le couloir de l'aile sud, 3^e porte à droite comprenant : entrée, cuisine, salon/ séjour, deux chambres, dégagement, rangement, salle de bains, WC, terrasse privative. L'appartement présente une superficie de 67,02 m². Il relève des constatations de l'huissier que « L'accès à la terrasse privative est interdit par un arrêté de péril imminent ». Et les 976/100.000^{mcm} du sol et des parties communes générales.
LE LOT N° 171 : Consistant d'après le titre en UNE CAVE, accès par le couloir droit de l'aile nord portant le n°69 au plan du sous-sol. Et les 4/100.000^{mcm} du sol et des parties communes générales.
LE LOT N° 263 : D'après le titre : au RDC, UN EMPLACEMENT POUR VOITURE situé à l'extérieur, accès par la rue des Pléiades portant le numéro du lot 261. Et les 16/100.000^{mcm} du sol et des parties communes générales.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS
MISE A PRIX : 35.000 €
Une consignation préalable est obligatoire : 3.500 €
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de VERSAILLES
Fait et rédigé à VERSAILLES, le 14 novembre 2022, par M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, Avocat.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André Mignot (porte IA-049) et /ou au Cabinet de M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, Avocat au barreau de VERSAILLES (Yvelines), demeurant à Versailles (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud, N° de téléphone 07 61 83 29 87.
VISITES SUR PLACE LES : JEUDI 22 DÉCEMBRE 2022 DE 10H00 À 12H00 ET MARDI 03 JANVIER 2023 DE 10H00 À 12H00

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
COMMUNE D'ORGEVAL
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :
• l'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
• le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus
Commissaire enquêteur : Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement et gestion des risques à la retraite
Lieu de l'enquête : Mairie d'Orgeval

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
 - soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,
 - soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drect-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.
- Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :
- jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h,
 - vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h,
 - mardi 6 décembre 2022 de 14h à 17h,
 - samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houillon - 78010 VERSAILLES CEDEX.
EP 22-550 / contact@publilegal.fr

clison de l'AGE du 01/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 9 Rue Galmette 69740 GENAS Radiation au RCS de VERSAILLES et re-immatriculation au RCS de LYON

à la disposition du public en mairie de HOUILLES. Mairie annexe 18, rue Gambetta, locaux de la Direction du Développement Urbain, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi jusqu'à 17 h 00), du mardi 13 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023 inclus

Enquête publique : Le dossier de présentation du projet sera également disponible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante www.ville-houilles.fr (rubrique mon quotidien urbanisme).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre de concertation ou les adresser par correspondance au Maire, à l'adresse suivante :

VILLE DE HOUILLES
HOTEL DE VILLE
Direction du Développement Urbain
16, rue Gambetta
CS 80300
78 900 Houilles Cedex

Les observations pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à registre.pcv@ville-houilles.fr.

Les observations du public feront l'objet d'un bilan tiré par Monsieur le Maire sous forme d'un arrêté publié dans le délai maximum de 21 jours après la clôture de la concertation. Celui-ci sera transmis à la société VILGIA PREMIUM qui expliquera en réponse comment elle a pris en compte les observations et propositions ressortant du bilan. Le bilan ainsi complété sera intégré au dossier de demande de permis de construire.

L'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et à l'habitat
Pierre MIQUEL

Le dossier de présentation du projet sera également disponible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante www.ville-houilles.fr (rubrique mon quotidien urbanisme).

Le dossier de présentation du projet sera également disponible sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante www.ville-houilles.fr (rubrique mon quotidien urbanisme).

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires, contactez-nous : agence@ferrari.fr - Tél. 01 42 96 05 50

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés - de 90 000 Euros

COMMUNE DE FLINS SUR SEINE

La commune de Flins sur Seine souhaite passer un contrat d'entretien du parc du château
De contrat comprend la tenue hebdomadaire avec 1h de broyage des espaces verts représentant une superficie engazonnée de 40 900 m² environ. Il comprend également l'éclairage autour des arbres, arbustes et murets, le ramassage des feuilles mortes. Celui-ci sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 octobre, représentant 21 tranches et jusqu'au 31 décembre pour le ramassage des feuilles, le contrat pourra être renouvelé dans une limite de 3 années

Le OCE est à retirer en intégralité par les candidats sur le site de la Mairie : <http://mairie.flins.fr> - responsable du service environnement au 06 89 28 65 78 ou par mail serviceenvironnement@mairie-flins.fr
Les entreprises ont jusqu'au 30 décembre 2022 à 12h00 pour remettre leurs offres par voie électronique sur le site mairie-flins.fr

Constitution de société
Par ASSP en date du 26/07/2022, il a été constituée une SARL dénommée :
MNV RENOVATION
Siège social : 17 Rue François LANGLAIS 78210 SAINT-CYR-LECOLE Capital : 2000 C Objet social : Installation de cuisine Géranie - M Nicolas MAURITICHY demeurant 17 Rue François LANGLAIS 78210 SAINT-CYR-LECOLE Dataré - 89 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

la Parisien
Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Reprenez votre avis juridique sur leparisien.annonces-legales.fr

Constitution de société
Par ASSP en date du 20/11/2022, il a été constituée une SASU dénommée :
NMI PLUG
Siège social : 10 bis, Chemin des Champs Roger 78350 MONTESSON Capital : 1000 C Objet social : Travaux d'installation de bornes électriques, programmation, tirage de câbles

Divers société
SARL ADR BAT
SARL au capital de 100 C Siège social : 27 Rue Saint Médéric 78000 VERSAILLES RCS VERSAILLES 825138716
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/11/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Champ Bonney 78720 DAMPIERRE-EN-YVELINES à compter du 16/11/2022. Immatriculation au RCS de VERSAILLES.

LES TROIS FRÈRES SARL au capital de 3 000 C sise 16 RUE DE LA GARE 78300 POISSY 900684939 RCS de VERSAILLES, Par dé-

racordement, maintenance, vente et location de matériels liés. Président : M KRAITTE Charli demeurant 10 bis, Chemin des Champs Roger 78360 MONTESSON élu pour une durée de 6 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Par ASSP en date du 20/11/2022, il a été constituée une SASU dénommée :
NMI PLUG
Siège social : 10 bis, Chemin des Champs Roger 78350 MONTESSON Capital : 1000 C Objet social : Travaux d'installation de bornes électriques, programmation, tirage de câbles

Par ASSP en date du 20/11/2022, il a été constituée une SASU dénommée :
NMI PLUG
Siège social : 10 bis, Chemin des Champs Roger 78350 MONTESSON Capital : 1000 C Objet social : Travaux d'installation de bornes électriques, programmation, tirage de câbles

Par ASSP en date du 20/11/2022, il a été constituée une SASU dénommée :
NMI PLUG
Siège social : 10 bis, Chemin des Champs Roger 78350 MONTESSON Capital : 1000 C Objet social : Travaux d'installation de bornes électriques, programmation, tirage de câbles

Par ASSP en date du 20/11/2022, il a été constituée une SASU dénommée :
NMI PLUG
Siège social : 10 bis, Chemin des Champs Roger 78350 MONTESSON Capital : 1000 C Objet social : Travaux d'installation de bornes électriques, programmation, tirage de câbles

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans le journal d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 30 novembre 2022

Avis administratifs

7308844001 - AA

Mairie de CROISSY-SUR-SEINE

Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ENQUÊTE PUBLIQUE 2E AVIS

Par arrêté n° AP-URB-2022-206 en date du 18 octobre 2022, le maire de Croissy-sur-Seine a procédé à l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Au titre de l'amélioration des fonctions urbaines au nord-ouest de la commune, la présente modification du PLU a pour objet de permettre deux opérations jugées nécessaires dans le secteur situé entre le chemin de Ronde et les espaces dévolus à l'usage d'eau potabile du groupe Suez.

Il s'agit respectivement de :
- la réalisation d'un parc de stationnement destiné prioritairement aux occupants des logements appartenant à la société d'ILM Moulin Vert, allée des Machines ;
- la construction de locaux à usage de commerces notamment alimentaire et d'activités de services allée Chemin de Ronde au nord-ouest de la commune.

Sur le plan réglementaire, il n'est pas apparu souhaitable de créer un secteur spécifique dans la zone UL pour chacun de ces projets et il a été préféré de rattacher les terrains concernés à la zone UE qui est celle dans laquelle sont situées des parcelles linéaires de ces terrains et qui correspond globalement à la vocation nouvelle des terrains concernés.

A cet effet, M. Bernard LEGROS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la mairie, du 28 novembre 2022 au 30 décembre 2022 inclus aux jours et heures suivants :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 00 ;
- mardi : 8 h 30 - 12 h 00 ;
- mercredi : 8 h 30 - 12 h 00 ;
- jeudi : 13 h 30 - 17 h 00 ;
- vendredi : 8 h 30 - 12 h 00.

M. le Commissaire enquêteur recevra en mairie les :
- mercredi 7 décembre 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- jeudi 15 décembre 2022, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- vendredi 23 décembre 2022, de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- vendredi 30 décembre 2022, de 13 h 30 à 16 h 30.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :
- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : www.croissy.com

- en version papier, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 00 ;
- mardi : 8 h 30 - 12 h 00 ;
- mercredi : 8 h 30 - 12 h 00 ;
- jeudi : 13 h 30 - 17 h 00 ;
- vendredi : 8 h 30 - 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine (www.croissy.com) accessible en continu ; les observations transmises par courriel seront portées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/4287

- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition, sur rendez-vous, à l'accueil du service urbanisme et développement durable de la mairie de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine :

- le lundi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 ;
- le jeudi de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

- par voie postale en adressant un courrier à M. le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : hôtel de ville de Croissy-sur-Seine, 8, avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront remis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme ainsi que sur le site internet de la commune (<http://www.croissy.com>) où a été publié l'avis mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'environnement pendant un an à compter de la clôture de ladite enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le Maire,
Jean-Roger DAVIN.

Avis administratifs

7310344801 - AA

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfecture des YVELINES
Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Commune d'ORGEVAL

Projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :
- l'avis public du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- le parcelaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus.

Commissaire enquêteur : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite.

Lieu de l'enquête : mairie d'Orgeval.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'avis public du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,

- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-dct-enquete@yvelines.gouv.fr

Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête. Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 2 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- mardi 6 décembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 17 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il est sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houillon, 78100 Versailles cedex.

EP 22-550 / contact@publiegal.fr

Adjudications Immobilières

7310659601 - VJ

78 Vente aux Enchères Publiques au T.J de VERSAILLES Palais de Justice 5, Place André Mignot

LE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 9 H 30 - EN UN LOT
UNE MAISON À SAINT-NON-LA-BRETECHE (78)
35, rue du Val Martin

Cad. Sect. AC n° 73, leuditi >35, rue du Val-Saint-Martin-, pour une contenance de 4 4 et 11 c.

D'HABITATION d'une superficie de 96,97m² élevée sur cave, comprenant :

- PdC : avec entrée, cuisine, salle de séjour/salle à manger, WC,
- 1^{er} étage : palier, salle de bains, 2 chambres,
- 2^e étage : combles aménagés ; chambre, WC,
- sous-sol composé de 3 volumes à usage respectivement de débarras, buanderie et CAVE - JARDIN.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS

Mise à prix : 180 000 euros
avec faculté de baisse d'1/4, puis de 1/2 du prix
en cas de désertion d'enchères

Une consignation préalable est obligatoire : 18 000 euros.
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente.

Renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André-Mignot (porte 1A-049) ou au Cabinet de Me Pascale REGRETTIER, avocat, demeurant à VERSAILLES (Yvelines), 7, rue Jean-Mermoz : T : 01 39 24 88 46.

Et en accès libre sur le site AVOVENTES.

Les visites sont organisées et auront lieu sur place le :

3 JANVIER 2023 DE 10 H 00 À 12 H 00
ET 6 JANVIER 2023 DE 14 H 30 À 16 H 30



La bonne info, c'est chaque mercredi

Le Courrier des Yvelines

Vie de sociétés

7310648301 - VS

SCI L'ÉTOILE

Société civile immobilière
Au capital social de 2 000 euros

Siège social :
59, rue des Cormiers
78400 CHATOU

RCS 808 726 847 Versailles

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022 et sa liquidation amiable, sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L.236-2 à L.237-13 du Code de commerce.

L'assemblée générale nomme en qualité de liquidateur, Mme Éloïse Zeller, épouse Churlaud, girante, née le 29 décembre 1976 à Paris 15^e (75), demeurant 59, rue des Cormiers, 78400 Chatou, pour la durée de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, et parvenir à la clôture de celle-ci.

Mme Éloïse Zeller, épouse Churlaud, ici présente et intervenante, déclare accepter la mission qui lui est confiée, et que rien ne s'y oppose.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis.

7309726501 - VS

SOGINCO

SC société en liquidation
Capital social : 1 500 euros

Siège social :
63, avenue Maréchal-Foch
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

501 634 299 RCS de Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 14 novembre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Claire GINDRE demeurant 332, rue de la Clémentine, 78300 Orgeval et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Versailles.

Le Liquidateur.

Pour avis.



Vous quittez le pays ?
Abonnez-vous !

Le Courrier des Yvelines

Annonces légales

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 16 novembre 2022

Avis administratifs

7306711701 - AA



Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

Approbation de la création d'une zone d'aménagement différencié (ZAD) dans le périmètre du Parc d'activités économiques (PAE) «Les Hauts Reipois» à LIMAY et à GUITRANCOURT
AVIS ADMINISTRATIF

Par délibération du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la création d'une zone d'aménagement différencié dans le périmètre du parc d'activités économiques «Les Hauts Reipois» à Limay et à Guitrancourt. Ledite délibération est affichée au siège de la communauté urbaine, à la mairie de Limay et de Guitrancourt pendant un mois, et notifiée à la chambre départementale des notaires - Versailles, au bureau consultatif près le Tribunal de grande instance de Versailles et au greffe de ce même tribunal.

7306855001 - AA

PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Autorisation environnementale unique pour le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 : « Pont d'Achères – Boucle de Chanteloup » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Trél-sur-Seine (78), présentée par le conseil départemental des Yvelines sis, 2, place André-Mignot 78000 Versailles.
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique sur l'autorisation environnementale susvisée, d'une durée de 47 jours est prescrite du lundi 5 décembre 2022 à 8 h 30 au vendredi 20 janvier 2023 à 18 h 00, sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Trél-sur-Seine (78).

Le commissaire enquêteur est M. Henry MYDLARZ, ingénieur conseil, cadre supérieur entreprise de travaux publics (E.T.P.).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau;
- sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (11, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://dup.liaison-routiere-rd30-rd190.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- liaison-routiere-rd30-rd190@enquetepublique.net
Le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Carrières-sous-Poissy - 1, place Blaise-Pascal 78950 Carrières-sous-Poissy, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

- Achères :
- le jeudi 15 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 17 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Carrières-sous-Poissy :
- le mardi 13 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 14 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le jeudi 19 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Chanteloup-les-Vignes :
- le jeudi 15 décembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le mardi 17 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Poissy :
- le jeudi 12 janvier 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Trél-sur-Seine :
- le mardi 13 décembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 19 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au conseil départemental - Direction des mobilités - sous-direction maîtrise d'ouvrage / UMD2 - courriel : enquetepublique@RD30RD190.yvelines.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pourra être prise par arrêté préfectoral.
EP 22-532 / contact@publegal.fr

7306955701 - AA

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfecture des YVELINES
Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Commune d'ORGEVAL

Projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :
- l'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus.

Commissaire enquêteur : M. Michel GENESCO, consultant en environnement et gestion des risques à la retraite.

Lieu de l'enquête : mairie d'Orgeval.
Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillet non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-dup-enquetespubliques@yvelines.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaitent, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 2 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 6 décembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 17 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean-Houdon, 78010 Versailles Cedex.
EP 22-550 / contact@publegal.fr

7306746501 - AA

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfecture des YVELINES
Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Déclaration d'utilité publique du périmètre de protection immédiate du forage à l'Aibien de Saint-Germain-en-Laye présenté par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sise, Hôtel de Ville, 16, rue de Pontoise BP 10 101, 78101 Saint-Germain-en-Laye cedex
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 22-093 du 26 septembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 10 novembre 2022 à 8 h 30 au samedi 10 décembre 2022 à 12 h 00 inclus, sur la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent CADET, ingénieur en infrastructures complexes.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau;
- sur support papier au centre administratif Léon Desoyer de la mairie de Saint-Germain-en-Laye et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (11, avenue de l'Europe à Versailles 78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans la mairie précitée.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://dup-perimetre-protection-forage-albien-saint-germain-laye.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :
- dup-perimetre-protection-forage-albien-saint-germain-laye@enquetepublique.net

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Saint-Germain-en-Laye, au centre administratif, 86-88, rue Léon-Desoyer, 78100 Saint-Germain-en-Laye siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, au centre administratif Léon Desoyer de la mairie de Saint-Germain-en-Laye, lors des permanences suivantes :

- samedi 19 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- lundi 28 novembre 2022 de 13 h 00 à 16 h 00 ;
- vendredi 02 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 10 décembre de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Germain-en-Laye, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes les informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à M. Florian BAZILLE, responsable Eau & Assainissement, ville de Saint-Germain-en-Laye, tél direct : 01 30 57 23 25. florian.bazille@saintgermainenlaye.fr
EP 22-413 / contact@publegal.fr

Avis administratifs

7309001801 - AA
Mairie du PORT-MARLY

Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 20221109 en date du 9 novembre 2022, M. le Maire de la ville du Port-Marly, responsable du projet, a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 1 du PLU de la commune du Port-Marly.

À cet effet, Mme Claire-Marie GENIN a été désignée par le Tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 6 décembre 2022 à 9 h 00 au vendredi 6 janvier 2023 à 18 h 00 à la mairie du Port-Marly.

Le commissaire enquêteur sera présent au manoir du Port-Marly :
- le mercredi 7 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le samedi 17 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le vendredi 6 janvier 2023 de 13 h 30 à 16 h 00.

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la mairie du Port-Marly, au format papier et en format numérique ainsi que sur le site internet de la ville : www.port-marly.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du projet de mise en concordance et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie du Port-Marly (13, avenue Simon-Vuot, 78560 Le Port-Marly) ou par voie électronique sur le courriel : servur@port-marly.fr

Son rapport et ses conclusions seront transmis à M. le Maire du Port-Marly dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public à la mairie du Port-Marly et sur le site internet de la collectivité pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité organisatrice sera amenée à approuver la modification du PLU par délibération du conseil municipal.

Vie de sociétés

7308822501 - VS

Dénomination :
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SCHAMROCH

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 762 euros
Siège social : 4, rue Guymer, 78290 GUYANCOURT
332 749 318 RCS de Versailles

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ornés d'un acte de liquidateur M. Frédéric ORTULON de meurant 32, rue de l'Érable, 78720 Dampierre-en-Yvelines et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS de Versailles.
Le Liquidateur.

7306894501 - VS



GFA DES NETUMIERES

Groupement foncier agricole
Capital social : 861 840,00 euros
Siège social : 13, rue Pierre-Curie 78200 BUCHELAY
RCS Versailles - Siren n° 323 374 678

RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Cédric de GAGOU, notaire à Vitry (35), le 13 juillet 2022, publié au SPF de Rennes 1, le 2 août 2022, volume 2022 P numéro 1701, il a été constaté la réduction de capital social d'un montant de 264 316,50 euros pour le ramener à 597 523,50 euros, à la suite d'une reprise partielle d'actif.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Ancienne mention : le capital est fixé à 861 840 euros.
Nouvelle mention : le capital est fixé à 597 523,50 euros.

Pour avis.

Vos annonces légales et judiciaires

Marchés Publics ?
le Courrier des Yvelines

est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines

Dernier délai pour parution : lundi 14 h
Notre service insertion est à votre disposition...

Tél. 02 99 32 50 43
Fax. 0 820 309 009*
*0,12€ TTC/mj

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Vos annonces légales et judiciaires

UNE ADRESSE E-MAIL

Pour nous adresser vos annonces légales plus rapidement

annonces.legales@medialex.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de charge préfet concerné dans les départements : 69 - 75 - 77 - 79 - 81 - 82 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté de ministère de la Culture et de la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements de l'habilitation : Tarifification au forfait - Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 2876 HT - (SAS) 1816 HT - (SARL) 139 C HT - (SNC) 214 C HT - (SARL) 1440 HT - (EURL) 2210 HT. Mention des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales : 109 C HT. Tarifification au caractère (espace inclus) Huis constitutifs et nominatifs des liquidateurs et cteurs : 60 (0,133 € HT) - 75-82-93-94 (0,223 € HT) - 81-77-78-85 (0,226 €)

Enquête Publique

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale unique pour le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 : « Pont d'Achères - Boucle de Chanteloup » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine (78), présentée par le conseil départemental des Yvelines sis, 2, place André Mignot 78000 VERSAILLES

Une enquête publique sur l'autorisation environnementale susvisée, d'une durée de 47 jours est prescrite du lundi 5 décembre 2022 à 08h30 au vendredi 20 janvier 2023 à 18h00, sur les communes d'ACHÈRES, CARRIÈRES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, POISSY et TRIEL-SUR-SEINE (78).

Le commissaire enquêteur est M. Henry MYDLARZ, ingénieur conseil, cadre supérieur entreprise de travaux publics (E.R.).
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://liaison-routiere-rd30-rd-190.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- liaison-routiere-rd30-rd-190@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Carrières-sous-Poissy - 1 place Blaise Pascal - 78955 Carrières-sous-Poissy, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

Achères :
Le jeudi 15 décembre 2022 de 9h à 12h
Le mardi 17 janvier 2023 de 14h à 17h

Carrières-sous-Poissy :
Le mardi 13 décembre 2022 de 9h à 12h,
Le samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h
Le jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h

Chanteloup-les-Vignes :
Le jeudi 15 décembre 2022 de 14h à 17h
Le mardi 17 janvier 2023 de 9h à 12h

Poissy :
Le jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h

Triel-sur-Seine :
Le mardi 13 décembre 2022 de 14h à 17h
Le jeudi 19 janvier 2023 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au conseil départemental - Direction des mobilités - sous-direction maîtrise d'ouvrage / UMO2 - courriel : enquetepubliqueRD30RD190@yvelines.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pourra être prise par arrêté préfectoral.
EP 22-532 / contact@publilegal.fr

publilégal 1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
PREFECTURE DES YVELINES
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
COMMUNE D'ORGEVAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- l'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
- le parcellaire en vue de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 24 jours consécutifs, du 24 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Michel GENESCO, Consultant en environnement et gestion des risques à la retraite

Lieu de l'enquête : Mairie d'Orgeval

Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations sur l'utilité publique du projet ou sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Orgeval aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval, afin d'être annexées au registre,
- soit transmises via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pref-drci-enquetepublique@yvelines.gouv.fr. Ces observations seront imprimées à la mairie et jointes au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront, à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 novembre 2022 de 14h à 17h,
- vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h,
- mardi 6 décembre 2022 de 14h à 17h,
- samedi 17 décembre 2022 de 9h à 12h.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Orgeval, à la Préfecture des Yvelines, à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye ainsi que sur le site internet de la préfecture (<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Il en sera donné connaissance à toute personne intéressée qui devra en faire la demande au Préfet des Yvelines - Direction de la réglementation et des collectivités territoriales - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques - 1, rue Jean Houdon - 78010 VERSAILLES CEDEX.
EP 22-550 / contact@publilegal.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

- Formulaires certifiés pour une annonce conforme
- Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h
- Paiement 100% sécurisé
- Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés.

7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires

0142 96 05 50
agence@ferrari.fr



Toutes nos annonces en scannant ce QR



www.ferrari.fr

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

01 87 99 84 00
legales@leparisien.fr

TEMA



Ville d'Orgeval

le 24 novembre à 10:00



[ENQUÊTE PUBLIQUE]

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Vente Bertine, une enquête publique se déroulera du 24 novembre au 17 décembre 2022.

Elle a pour objet :... Voir plus

Ville d'Orgeval

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Vente Bertine,
une enquête publique se déroulera du

24 novembre au 17 décembre 2022

Cette enquête a pour objet :

- l'utilité publique de l'aménagement de la rue,
- la recherche des propriétaires ou titulaires des droits réels en vue de l'acquisition de tout ou partie de leurs parcelles nécessaires à la réalisation de l'alignement.



Le dossier est consultable tous les jours auprès du service urbanisme (243, rue du Maréchal Foch) et sera consultable en mairie (123, rue du Docteur Maurer) les jours de permanence du commissaire-enquêteur :

- jeudi 24 novembre de 14h à 17h
- vendredi 2 décembre de 9h à 12h
- mardi 6 décembre de 14h à 17h
- samedi 17 décembre de 9h à 12h



Sur une image de la carte d'alignement

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
(A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A LA SOCIETE SEGAT)

L'article R. 131-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique vous fait obligation de fournir les obligations relatives à votre identité telles qu'elles sont énumérées au 1^{er} alinéa de l'article 5 ou au 1 de l'article 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié, ou à défaut, de donner tous renseignements en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'IDENTITE DU PROPRIETAIRE

A – PERSONNE PHYSIQUE

NOM et Prénoms :

DATE et LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE ACTUELLE :

.....

PROFESSION :

REPRESENTE PAR (si enfant mineur, ou majeur protégé – curatelle/tutelle) :

.....

TELEPHONE et COURRIEL :

SITUATION MATRIMONIALE (rayer les mentions inutiles) : célibataire / marié(e) / pacsé(e) / divorcé(e) / veuf(ve)

REGIME MATRIMONIAL, DATE ET LIEU DU CONTRAT (si pacs, mariage ou veuf(ve)) :

.....

NOM ET Prénoms (si pacs, mariage, veuf(ve) ou divorce) :

DATE ET LIEU DU JUGEMENT (si divorce) :

B – PERSONNE MORALE (Société, Association, Syndicat, Autres personnes morales)

DENOMINATION :

SIEGE :

FORME JURIDIQUE (joindre Kbis si société) :

DATE ET IMMATRICULATION au registre du commerce (si société) :

DATE ET DECLARATION (si association) :

DATE ET STATUTS (si syndicats) :

REPRESENTE PAR (nom, prénoms, qualité et pouvoir du mandataire) :

.....

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) : (Rayer les mentions inutiles)

- Etre le(s) propriétaire(s) des immeubles au recto désigné
- Ne pas être propriétaire(s) des immeubles au recto désignés
- Ne pas connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles

- Connaître le(s) propriétaire(s) desdits immeubles

N.B. : Les noms des fermiers, locataires et autres titulaires de droits (notamment indivisaires) doivent être joints en annexe à la présente fiche

ORIGINES DE PROPRIETE

Numéro de la parcelle (et n° de lot avec quote-part si lot de copropriété)	Soit : succession, acquisition, testament, jugement, donation.... <u>Indiquer :</u> Date de l'acte, nom du notaire, référence de la publication Joindre la copie du titre de propriété (demander à votre notaire, le cas échéant)

Je certifie l'exactitude des renseignements qui sont fournis ci-dessus.

Fait à : **Le :**

NOM Prénoms et Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à connaître l'identité des propriétaires réels des parcelles concernées. Les destinataires des données sont le cabinet SEGAT, GPSEO, la Préfecture et le Juge de l'expropriation.
 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant à : SEGAT 31, rue Etienne Marey 75020 PARIS (tel : 01 43 15 85 00). Vous pouvez également, pour des raisons légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

A Paris, le

Dossier suivi par :

Cabinet SEGAT
31 rue Etienne Marey
75020 PARIS
Téléphone : 01 43 15 85 00
Ref : «CODEOPER» - «CODEPRT» - «CODEPRTR»
Réf : GPSEO/2022/39628

«GENRE» «NOM» «PRENOM»
«ADRESSE1»
«ADRESSE2»
«CODEPOST» «VILLE»

Opération : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VENTE BERTINE A ORGEVAL

OBJET : Notification de l'arrêté préfectoral n°22-105 du 3 novembre 2022 prescrivant, au profit de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire du projet d'aménagement de la rue de la vente Bertine sur le territoire de la commune d'Orgeval.

Commune d'Orgeval

Référence cadastrale					Numéro du plan	Acquisition		Non acquis	
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf m ²		N°	Empr.m ²	N°	Surf. m ²

Envoi sous pli recommandé avec accusé de réception :

«GENRE»,

En vue de l'acquisition par voie amiable ou d'expropriation au bénéfice de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de la vente Bertine sur le territoire de la commune d'Orgeval, Monsieur le Préfet des Yvelines a prescrit, par arrêté n°22-105 du 3 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et au parcellaire.

Le volet enquête parcellaire est mené en vue de déterminer la liste des propriétaires réels, ayants-droit ou titulaires de droit réels immobiliers des terrains concernés par le projet d'aménagement de la rue de la vente Bertine à Orgeval et de procéder, à l'amiable ou par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer, en application de l'article R. 131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que l'enquête publique, **d'une durée de 24 jours consécutifs**, sera ouverte :

du jeudi 24 novembre 2022 au samedi 17 décembre 2022 inclus, sur le territoire de la commune d'Orgeval.

Cette enquête est conduite par Monsieur Michel GENESCO, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête sont mis à disposition du public, qui pourront les consulter dans la mairie d'Orgeval aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'enquête sur les registres d'enquête mis à disposition dans la mairie d'Orgeval, ainsi que par voie électronique (pref-drct-enquetepublique@yvelines.gouv.fr), et par correspondance écrite, au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie d'Orgeval.

Ces observations seront annexées sans délai au registre d'enquête et resteront consultables pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra également à votre disposition à la mairie d'Orgeval, aux jours et heures suivants :

Lieu de permanence	Dates	Horaires
Mairie d'Orgeval 123, Rue du Dr Maurer 78630 Orgeval	Judi 24 novembre 2022	De 14h à 17h
	Vendredi 2 décembre 2022	De 9h à 12h
	Mardi 6 décembre 2022	De 14h à 17h
	Samedi 17 décembre 2022	De 9h à 12h

Par ailleurs, en application de l'article R. 131-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, aux termes duquel « *les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, (...), ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels* », nous vous prions de bien vouloir remplir la **fiche de renseignement** ci-annexée et de l'adresser à la Société SEGAT, qui est le cabinet mandaté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour suivre l'enquête parcellaire, au plus tard avant la fin de l'enquête, à l'adresse suivante :

Société SEGAT
31, rue Etienne Marey
75020 PARIS

Une enveloppe pré timbrée est mise à votre disposition pour adresser la fiche de renseignements à la Société SEGAT.

Nous vous remercions de remplir cette fiche **avec soin et exactitude**. De la précision des renseignements fournis dépendent la sauvegarde des droits et le paiement rapide des indemnités allouées aux propriétaires correctement identifiés.

Enfin, la présente notification est établie également en application des articles L. 311-1 à L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, reproduit ci-dessous :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »

Conformément aux dispositions de l'article R. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, « *le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois* » les personnes susvisées.

Si vous n'êtes pas le propriétaire réel, il est indispensable que vous nous en avisiez et que vous nous fassiez connaître tout renseignement en votre possession sur l'identité du ou des propriétaires réels.

Je vous prie de croire, «GENRE», à l'expression de nos sentiments distingués.

Madame Evelyne PLACET

Conseillère déléguée au foncier
Par délégation pour le Président de la communauté
urbaine de Grand Paris Seine & Oise

Pièces jointes :

- Arrêté préfectoral de l'ouverture de l'enquête publique
- Extrait de l'état parcellaire
- Fiche de renseignements
- Enveloppe retour pré timbrée

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VENTE BERTINE

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ORGEVAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (GPSEO)

ENQUETE PARCELLAIRE

Du jeudi 24 novembre 2022 au samedi 17 décembre 2022 inclus en Mairie d'Orgeval

LISTE DES PROPRIETAIRES

pour lesquels l'affichage de la notification a été effectué en mairie,
pendant le déroulement de l'enquête,
en application de l'article R.131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique

Commune d'ORGEVAL

0GM01 – Aménagement de la rue de la vente Bertine

Code propriété	Code propriétaire	Nom Propriétaire	Prénom Propriétaire	Adresse	Code Postal	Commune	Motifs Affichage
00003	00003	DEVAINE	Romain	447 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00003	00004	ESTIVAL	Noémie	447 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00016	GERMAIN	Denis	177 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00016	ASSEMART	Sylvie	177 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00017	CHEURFI	Djemmel	179 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00017	BENTOUMI	Laila	179 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00018	MAIRET	Pascal	181 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00011	00018	ZHAO	Lijun	181 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00013	00020	RENOUVIN	Patrick	167 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00013	00020	HUGOT	Isabelle	167 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00017	00026	CLEMENT	Jean-Marc	250 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00017	00026	CHARRIER	Martine	250 rue de la vente Bertine	78630	ORGEVAL	pas de retour d'AR
00018	00037	CONSTANTY	Violette	chemin de la Buissonnerie - Hameau de Montamets	78630	ORGEVAL	Personne décédée
00018	00038	MOUTY	Claude	180 rue de la Bruyère	78300	POISSY	personne décédée
00018	00039	MOUTY	René	96 route de Breteuil	78670	VILLENES-SUR-SEINE	non distribué

COMMUNE D'ORGEVAL

00018	00041	MOUTY	Pierre	116 rue Jules Ferry	78500	SARTROUVILLE	personne décédée
00018	00042	MOUTY	Edmond	114 bis avenue Jules Ferry	78500	SARTROUVILLE	destinataire inconnu à l'adresse
00018	00046	VILLETTE	Thérèse	116 rue Jules Ferry	78500	SARTROUVILLE	pas de retour d'AR
00018	00047	CAMAND	Jean	Hameau de Montamets-chemin de la buissonnerie	78630	ORGEVAL	Personne décédée
00018	00048	CAMAND	Evelyne	181 rue de la buissonnerie	78631	ORGEVAL	pas de retour d'AR